



# Fiche d'informations

---

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 1/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

---

## **1. SECTION 1: Identification du mélange et de l'entreprise**

### **1.1. Identificateur du produit**

Nom commercial du produit: **LUMINANCE**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation : Dessiner et peindre

Particuliers

Utilisation déconseillé :

Chauffer: S'il est chauffé à plus de 200 ° C, le produit peut former des vapeurs ou fumées qui peuvent causer une irritation des voies et qui provoquent la toux.

Les crayons possèdent par nature une pointe qui peut présenter un risque pour l'utilisateur, en particulier pour les enfants en bas âge.

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom du Fabricant: **CARAN d'ACHE SA**

Adresse 19, chemin du Foron ; CH-1226 THÔNEX-GENEVE  
Téléphone: +41 22 869 02 32/+41 22 869 02 90  
Fax: +41 22 869 01 35  
[aurelie.perret@carandache.com](mailto:aurelie.perret@carandache.com)

Adresse européenne : **CARAN d'ACHE SA**  
5, place porte de France; F-74240 GAILLARD  
Téléphone: +33 450 95 25 75  
FAX: +41 450 37 57 41

Importateur des USA: Creative Art Materials Ltd.  
236 Raceway Dr. Unit 5  
Mooresville, NC 28117  
Telephone - 704-664-1427  
Fax: 888-423-0036  
[JCDivis@creativeartmaterials.com](mailto:JCDivis@creativeartmaterials.com)

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone d'urgence: +41 22 869 02 32

---



# Fiche d'informations

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 2/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

## **2. SECTION 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification du mélange**

Classification du mélange (Directive 1999/45/CE): Non classé

### **2.2. Eléments d'étiquetage**

Pictogramme(s) de danger : Aucun

Phrase de risque : Aucun

Phrase(s) de sécurité : Aucun

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

### **2.3. Autres dangers** (concernant PBT et vPvB conformément aux règlements (CE) 1907/2006 annexe XIII)

Donnée non disponible

## **3. SECTION 3: Composition/ informations sur les composants**

Substance/Mélange : Mélange

Composants dangereux :

Nom chimique	Numéro d'identification	Classification Directive 1967/548/CEE Règlement (CE) 1272/2008	%
Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir la section 16

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir la section 16

## **4. SECTION 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux:

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.



## Fiche d'informations

---

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 3/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

---

En cas de contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et continuellement pendant 5 à 15 min avec de l'eau fraîche et garder les yeux ouverts. Consulter un médecin spécialiste.
En cas de contact avec la peau:	Laver la peau avec du savon et de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas d'inhalation et d'ingestion:	Ne rien avaler et consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale de sécurité. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible sur le produit lui-même

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

---

## 5. SECTION 5: Mesures de lutte contre incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction : dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre chimique sèche

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3. Conseils pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire :

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---



## Fiche d'informations

---

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 4/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

---

### **6. SECTION 6: Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle, si nécessaire.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pour les liquides :

Jeter à la poubelle les chiffons souillés.

Eviter que le produit arrive dans les égouts. Eviter le déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible et sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Pour les solides :

Respecter le tri sélectif des déchets

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour les liquides : Enlever avec un absorbant et jeter à la poubelle les matériaux souillés. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Non applicable

---

### **7. SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précaution à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter de manger, fumer ou de boire pendant la manipulation des produits. Pour les protections individuelles voir la section 8.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec la réglementation en vigueur.

#### **7.2. Condition d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Tenir loin de la chaleur et des flammes dans l'endroit sec, ventilé, nettoyé et protégé de la lumière

Mesures de protection pendant l'entretien du matériel souillé : Laver avec du savon et de l'eau

#### **7.3. Utilisation(s) final(s) particulière(s)**

Donnée non disponible

---



## Fiche d'informations

---

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 5/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

---

### **8. SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **8.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique: Solide

Odeur: légère odeur

pH: Non disponible

Point de fusion /Point de congélation /: Non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non disponible

Point d'éclair: Non disponible

Taux d'évaporation: Non disponible

Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible

Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: Non disponible

Pression de vapeur: Non disponible

Densité de vapeur: Non disponible

Densité relative (eau = 1): Non disponible

Solubilité (s): Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau: Non disponible

Température d'auto-inflammation: Non disponible

Température de décomposition: Non disponible

Viscosité: Non disponible

Propriétés explosives: Non disponible

Propriétés comburantes: Non disponible

#### **8.2. Autres informations**

Aucune

---

### **9. SECTION 10: Stabilité et réactivité**

#### **9.1. Réactivité**

Aucune réaction connue

#### **9.2. Stabilité chimique**

Stabilité: stable en condition normal d'utilisation, de manipulation et de stockage.

Maintenir le produit dans un endroit tempéré où la température n'excède pas 40°C.

Protéger le produit de la lumière et de l'humide.

---



## Fiche d'informations

---

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 6/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

---

### **9.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction connue

### **9.4. Conditions à éviter**

Donnée non disponible

### **9.5. Matières incompatibles**

Donnée non disponible

### **9.6. Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible

---

## **10. SECTION 11: Informations toxicologiques**

Toxicité aiguë : donnée non disponible sur le produit lui-même.

Irritation : donnée non disponible sur le produit lui-même.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : donnée non disponible sur le produit lui-même

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : donnée non disponible sur le produit lui-même

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible sur le produit lui-même

Mutagénéicité sur les cellules germinales : donnée non disponible sur le produit lui-même

Cancérogénicité : donnée non disponible sur le produit lui-même

Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible sur le produit lui-même

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique/répété: donnée non disponible sur le produit lui-même

Danger par aspiration : donnée non disponible sur le produit lui-même

---

## **11. SECTION 12: Informations écologiques**

### **11.1. Toxicité**

Donnée non disponible sur le produit lui-même

---



## Fiche d'informations

---

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 7/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

---

### **11.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible sur le produit lui-même

### **11.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible sur le produit lui-même

### **11.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible sur le produit lui-même

### **11.5. Résultat des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible

### **11.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

## **12. SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **12.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : se conformer aux réglementations locales en vigueur

---

## **13. SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	AND/ANDR	IMDG	IATA
Numéro ONU	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Nom de l'expédition des UN	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Classes de danger pour le transport	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Groupe	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

---



## Fiche d'informations

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 8/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

d'emballage				
Danger pour l'environnement	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Transport en vrac conformément à Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Code tunnel	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

### **14. SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **14.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **EU Législation :**

- Règlement(CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV – List of Substances of Very High Concern (SVHC): ces produits ne contiennent pas de SVHC

#### **14.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible sur le produit lui-même

### **15. SECTION 16: Autres informations**

- Sections de la fiche de donnée de sécurité révisées : section,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16
- Données sources : les fiches de données de sécurité fournisseur, les analyses internes, EU IUCLID
- Liste des phrases, mentions de danger, phrases de sécurité et / ou conseils de prudence conformément au Règlement (CE) 1272/2008:Aucun





## Fiche d'informations

---

**Produit : Crayon de couleurs**

Page : 9/9

Date de validation : 5.08.2013

Version : 1.06

Version remplacée : 1.05

---

- Liste des phrases, mentions de danger, phrases de sécurité et / ou conseils de prudence conformément à la Directive 1999/45/CEE : Aucun
  
- **Abbreviations :**
  - ADR: Dangerous Goods by Road
  - IMDG: International Maritime Dangerous Goods Code
  - IATA: International Air Transport Association
  - RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et sauf indication contraire ou spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange du dit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

---